

Compte rendu de séance

## Réunion de Bureau

Lundi 15 février 2021 à 18H00

Salle de réunion de la communauté de communes

### Présents

Etienne Rougeaux	P
Virginie Pate	P
Alain Bigueur	P
Paulette Giancatarino	P
Philippe Brochet	P
Sandra Hählen	P
Stéphane Ramaux	P
Jean Marie Truchot	P
Jean Baptiste Chevanne	P
Christian Vuillet	Exc
Jean Théry	p

P= présent

Exc = excusé

Abs = absent

### Pour avis technique

Rémi Gauthier	p
---------------	---

### Objet de la réunion

Atlas biodiversité

Service de remplacement des secrétaires de mairie

Prévisionnel financier sur le mandat

Organisation de la présentation budgétaire 2021^

Questions diverses

## 1. Atlas de la biodiversité

Un appel à projets a été lancé par l'Office Français pour le Biodiversité (OFB) pour l'élaboration d'atlas de la biodiversité. Il s'agit de réaliser des études faune flore, pour nous à l'échelon intercommunal. Ce projet pourrait permettre de définir des enjeux en matière d'environnement notamment dans le cadre de la révision à venir du PLUI. Lors de cette révision, nous aurons de nouvelles études à réaliser. Cet atlas permettrait d'anticiper les choses. Il s'agit de travailler sur l'analyse des données existantes et réaliser des inventaires complémentaires à faire notamment en matière faunistique.

Il est proposé également de profiter de cet atlas pour travailler sur la trame noire (déplacements nocturnes de la faune) qui va devenir obligatoire du fait du SRADDET. Un travail sera réalisé également en matière de biodiversité ordinaire notamment en plaine agricole. Sur ce volet, l'intérêt est de mettre en avant ce qui existe aujourd'hui du fait des pratiques existantes en matière agricole et forestière notamment.

L'appel à projet permet de mobiliser 80% de financement, compris le personnel interne hors titulaires, ce qui constitue une réelle opportunité. Le projet est cumulable avec d'autres financements pour aller à 100% (ce qui semble néanmoins compliqué à atteindre du fait que la plupart des financeurs n'acceptent pas de financer au-delà de 80%). Le projet est plafonné à 250 000€. Ce montant peut être facilement atteint compte tenu du fait que nous proposons de travailler à l'échelon intercommunal.

Dans l'esprit, l'objectif est d'avoir une vision par type de milieu, en répartissant les inventaires pour avoir une vision sur la totalité du territoire.

Il faut également prendre en compte le fait que de nouvelles règles d'urbanisation émaneront suite à la conférence citoyenne au niveau national. La règle de densification va également être à revoir notamment du fait de la prise en compte du réchauffement climatique (maintien de trames arborées à l'intérieur des villages).

Le travail en partenariat avec des organismes reconnus permettra d'obtenir une caution scientifique. Les travaux engagés devront être crédibles.

Le SRADDET incitera à la remise sur le marché des logements vacants, à la préservation de la biodiversité, et à l'amélioration de l'efficacité énergétique.

## **2. Service de remplacement des secrétaires de mairie**

Le projet de service de remplacement a été retravaillé. Deux hypothèses permettant de sécuriser financièrement les postes sont présentées en séance. Ces hypothèses associent :

- Des temps de secrétariat de mairie ;
- L'instruction des autorisations de droits des sols ;
- Une possibilité de temps de remplacement.

Il sera proposé de gérer le service selon des modalités conforme aux groupements d'employeurs. Si les heures ne sont pas effectuées, les membres du groupement sont solidaires de ce qui est dû au final.

Pour l'ADS, la répartition de la charge entre les communes est basée sur les chiffres réels de 2018 et 2019.

Le bureau valide la présentation à proposer en conférence des maires prochainement. Le montant du service sera impacté sur les attributions de compensation.

Il sera nécessaire d'inscrire au règlement intérieur du service le principe du droit de retrait afin de donner priorité aux remplacements d'urgence.

Lors de la conférence des maires, les élus présents seront chargés de définir les règles de priorités d'accès au service.

### **3. Prévisionnel financier**

Compte tenu des différents projets à conduire, et notamment les groupes scolaires, il est nécessaire d'accroître les ressources à moyen terme, et de réduire les dépenses afin d'assumer les investissements.

Plusieurs hypothèses seront à débattre à l'occasion de prochaines réunions (CLECT, Conférence des maires) et dans le cadre de l'élaboration du nouveau pacte fiscal : accroissement d'impôts, réduction de charges notamment des fonds de concours, etc...

Il faudra veiller à maintenir un accompagnement des communes qui peuvent se trouver en situation délicate.

La réflexion devra tenir compte :

- des projets à venir (groupes scolaires et zone de Bel Air)
- du pacte fiscal qui va être révisé cette année.

Il faut une cohérence entre l'accroissement de fiscalité, la révision du pacte fiscal, et la maturité des projets.

### **4. Organisation de la présentation budgétaire 2021**

La ligne directrice pour la présentation du budget est de tenter de la rendre dynamique. D'où l'idée de présenter en binôme avec les agents en charge du dossier.

Il est proposé que le rapport d'activité soit présenté par les agents.

Chaque vice-président présentera le budget de manière très simplifiée, les élus ayant été destinataires des fiches détaillées : l'objectif n'est pas de rentrer dans

les détails afin d'éviter de perdre les conseillers communautaires. Quelques projets phares seront présentés pour illustrer le budget pour chaque compétence.

Il est proposé de présenter d'abord le budget global qui sera ainsi présenté de manière équilibrée comme tous les budgets des collectivités. Ensuite, chaque vice-président présentera sa partie. Les services proposeront une trame.

## **5. Questions diverses**

### **Intervention du département**

Gérôme Fassenet interviendra lors du prochain bureau pour parler du collège de Mont sous Vaudrey. D'autres sujets seront également abordés comme la fibre mais aussi les voies vertes.

### **Mobilités**

Une réunion a eu lieu sur la compétence mobilité avec une décision à prendre avant le 31 mars 2021 en conseil communautaire relative à la prise de compétence « mobilité ». Il est très compliqué de s'y retrouver sur cette question, avec le sentiment au final de ne pas avoir le choix sur la décision. Le bureau souhaiterait avoir un éclairage extérieur. Un échange devra avoir lieu avec les autres présidents d'intercommunalité.

### **Economie**

La région a pris la décision de réabonder le fonds régional des territoires. Elle propose également une aide au loyer selon les mêmes conditions (1 € de la communauté de communs pour 2 € de la région).

### **Divers**

Le bureau souhaite reporter la candidature à Territoire Zéro Chômeur.

**La séance est levée à 20h10.**

**Le Président**

**Etienne Rougeaux**